



Contrôle technique du 19/01/21 fourni pas le garage CS Automobile de Clouange



N° D'IMPRIMÉ T11099116

**PROCÈS-VERBAL
DE CONTRÔLE TECHNIQUE**



**SECURITEST
CONTROLE TECHNIQUE**

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER
Contrôle technique périodique	19/01/2021	N° DU PROCÈS-VERBAL 21072459
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Favorable	(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ	
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ 18/01/2023	Défaillances mineures : 6.1.7.g.1. TRANSMISSION : Capuchon anti-poussière gravement détérioré AVG, AVD	
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Contrôle technique périodique		
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE		
N° D'AGRÈMENT : S057T238 9) RAISON SOCIALE : PG CONTROLE		

Contrôle technique effectué par l'acheteuse moins d'un mois plus tard :



D15.08

**RAPPORT DE CONTRÔLE VOLONTAIRE
D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE**



N° d'imprimé : D 101503458

NATURE DU CONTRÔLE	DATE DU CONTRÔLE	EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER
Contrôle Volontaire	16/02/2021	21086445
<ul style="list-style-type: none"> • IDENTIFICATION DU VEHICULE • ÉQUIPEMENTS DE FREINAGE • DIRECTION • VISIBILITE • FEUX, DISPOSITIF RÉFLÉCHISSANT, ÉQUIPEMENT ÉLECTR. • ESSIEUX, ROUES, PNEUS, SUSPENSION • CHÂSSIS ET ACCESSOIRES DU CHÂSSIS • AUTRE MATÉRIEL • NUISANCES 	DÉFAUTS OU ANOMALIES CONSTATÉS DEFAILLANCE(S) CONSTATEE(S) (NE PERMETTANT PAS LA VALIDATION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE RÉGLEMENTAIRE) 1.1.14.a.2. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour usé : AVD,AVG 5.2.3.e.2. PNEUMATIQUES : L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint : AVD,ARD,ARG 5.3.2.b.2. AMORTISSEURS : Amortisseur endommagé ou donnant des signes de fuite ou de dysfonctionnement grave : AVD 5.3.3.a.2. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Mauvaise attache d'un composant au châssis ou à l'essieu : AVD,AVG 6.1.7.g.2. TRANSMISSION : Capuchon anti-poussière manquant ou fêlé : AVD,AVG AUTRE(S) DEFAILLANCE(S) CONSTATEE(S) 1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé : ARD,ARG 5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger : AVG 5.3.3.a.1. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Détérioration d'un silentbloc de liaison au châssis ou à l'essieu : AVD,AVG 6.1.1.f.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Corrosion du berceau : AV 6.1.2.a.1. TUYAUX D'ÉCHAPPEMENT ET SILENCIEUX : Dispositif endommagé sans fuite ni risque de chute	
RAPPEL Le contrôle volontaire ne dispense pas l'usager d'effectuer le contrôle technique réglementaire. Les résultats d'un contrôle volontaire ne peuvent servir d'éléments pour un contrôle technique obligatoire. Ce contrôle volontaire ne peut pas être utilisé en cas de vente du véhicule.		
IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION DE CONTRÔLE N° D'AGRÈMENT : S054D093 RAISON SOCIALE: AUTO CONTROLE TECHNIQUE NANCEEN A.		